

23.05.2017 – 09:20 Uhr

Votations fédérales - La Société Suisse des Entrepreneurs rejette la réforme Prévoyance vieillesse 2020

Olten (ots) -

L'assemblée des délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) rejette la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Selon la majorité des délégués, ce projet ne permettra pas d'atteindre le principal objectif, à savoir de garantir le financement des rentes à long terme. La votation aura lieu le 24 septembre 2017.

Lors de leur assemblée de jeudi dernier à Olten, les délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs ont recommandé de dire NON à la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Ils reconnaissent qu'avec la hausse de l'âge de départ à la retraite des femmes et l'abaissement du taux de conversion minimal, le système de prévoyance vieillesse subira d'importantes modifications. Mais dans l'ensemble, le projet ne permet pas d'établir une base financière solide pour la prévoyance vieillesse. Il ne remplit donc pas l'objectif initial de la réforme.

Avec sa mesure de renforcement du premier pilier par l'augmentation de la rente AVS de 70 francs pour les nouveaux rentiers, la réforme rendra la prévoyance vieillesse encore plus chère qu'elle ne l'est déjà. Les cotisations supplémentaires prélevées sur les salaires ne pourront financer l'augmentation des rentes que jusqu'en 2030. Il faudra ensuite trouver d'autres sources de financement. Ainsi, le renforcement de l'AVS ne profitera ni aux retraités actuels, ni aux générations jeunes et futures. En outre, étant donné la situation financière critique de l'AVS, la SSE regrette que les mécanismes d'intervention qui auraient prévu l'augmentation générale de l'âge de départ à la retraite aient tous été rejetés. Cela montre que le projet ne s'attaque pas aux problèmes créés par la croissance démographique.

Contact:

Gian-Luca Lardi,
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/226'19'64
E-Mail: gllardi@baumeister.ch

Benedikt Koch, Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/622'09'40
E-Mail: bkoch@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100802818> abgerufen werden.